

La dissidence religieuse Une affaire de papiers?

André Major

Volume 21, numéro 3 (123), mai-juin 1979

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/60182ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Major, A. (1979). La dissidence religieuse : une affaire de papiers? *Liberté*, 21(3), 115–117.

La dissidence religieuse : une affaire de papiers ?

ANDRÉ MAJOR

Depuis la Révolution tranquille, on était tranquille, justement : les curés défroquaient et faisaient des petits, les bingos sauvaient les fabriques d'une faillite certaine, et vous pouviez vendre votre âme à Freud, Lénine ou Sade en toute impunité. Il n'a pas duré, ce printemps du pluralisme triomphant. L'Eglise s'était repliée en elle-même. Ses ouailles perdaient confiance. Mais elle a fini par rebondir. Comme tant d'autres, j'avais cru dépassé l'esprit laïcisant. On pouvait avoir un enfant sans le noyer dans l'eau bénite. Et l'école s'ouvrait à tous, disait-on. Je le croyais, en tout cas. Mais j'ai déchanté.

Convoqué par le comité de parents de ma paroisse (Saint-André-Apôtre, quartier Ahuntsic) à une réunion d'information sur l'enseignement religieux et sur l'enseignement moral, je me rends à l'école, un mardi soir de février. La première personne que j'aperçois — devinez qui ? Un curé en uniforme. Il est peut-être père à sa façon, me dis-je. Prévue pour 20h.00, la réunion commence trente minutes plus tard

dans la confusion, une madame survoltée se levant pour nous prévenir qu'on nous passe un sapin. Une autre proteste. Bref, le comité de parents est divisé, en voici la raison : manque à cette assemblée la madame chargée de nous renseigner sur l'enseignement religieux — comme si c'était nécessaire. Personne ne l'a kidnappée, elle est au lit. Comme quoi la maladie frappe n'importe qui, même une zélatrice de la catéchèse.

On s'échauffe un peu. Et finalement on vote : la majorité souhaite que la réunion ait lieu. On n'aura droit qu'à un seul côté de la médaille, celui du représentant du ministère de l'Education, un monsieur gentil qui, après des détours prudents, nous brosse l'historique de ce droit à l'exemption religieuse — du Rapport Parent à nos jours. Il nous apprend, entre autres choses, qu'il arrive aux incroyants d'avoir une morale. Naturelle, bien sûr. Privée de la Révélation. On connaît la chanson, mais il la chante jusqu'au bout. Entre-temps, le curé a pris des notes et voilà qu'il se lance, lui aussi, dans la fresque historique : la générosité de l'Eglise qui, via le Comité catholique, a fait inclure dans les règlements du ministère ce droit à l'exemption dont se prévalent nos frères incroyants. Les parents n'avaient pas encore parlé. Quand ils purent enfin le faire, au diable les principes ! Ce qui les inquiétait, c'était le sort réservé à leurs enfants exemptés. Ils en avaient long à dire sur les tactiques d'intimidation pratiquées par le personnel de l'école : votre enfant est le seul, comprenez-vous ? Mais combien étaient-ils à être seuls ? Plus d'une vingtaine. Pour l'année en cours, un seul couple a tenu bon ; l'enfant passe les heures de religion à la bibliothèque, royaume de Satan. N'exagérons rien : c'est le purgatoire. C'est ainsi que ce garçon purge le crime de lèse-catholicité de ses parents. Pour faire diversion, je suppose, le curé reprend la parole pour prévenir les parents croyants contre la tentation de la dissidence : leurs enfants n'auraient pas accès aux sacrements. Une lettre de Mgr Grégoire en ferait foi, à l'entendre. Un peu plus tard, il poussera le cri du cœur : on tient à notre école ! Comme si une vingtaine de fanatiques s'apprêtaient à décrocher les crucifix.

Ce qui est le plus désolant là-dedans, ce n'est pas l'intolérance des catholiques. Depuis le temps qu'on vit avec, il me semble qu'on aurait dû s'y faire. Ce qui est désolant, c'est la crainte de la marginalisation. Un incroyant, dans certains quartiers, est un minoritaire. On n'en meurt pas. Nos enfants préfèrent sûrement nous voir être ce que nous sommes au grand jour. Et, pour être bêtement pragmatique, je dirai que je paie les mêmes taxes scolaires que mon frère croyant. L'école devait nous envoyer une formule d'exemption avant le 1er mars. Le 28 février, n'ayant aucun papier en mains, j'appelle à l'école où le directeur m'apprend qu'il y a pénurie de formulaires, mais que je peux formuler ma demande par écrit. Ainsi donc, si je n'avais pas donné ce coup de fil in extremis, je n'aurais pas su qu'il y avait « pénurie » et j'aurais laissé tomber comme tant d'autres qui se disent qu'après tout, le catéchisme c'est un peu notre patrimoine, non ?